

Organisation et règlement sportif
Ile De France

SAISON 2021 / 2022

Maître Fabrice WITTMER - CTS IDF
Coordonnateur de la zone
Chargé de la formation et du développement

Maître Yann DETIENNE - CTS IDF
Chargé de la détection et du développement

Crise sanitaire – COVID 19 : toute compétition annulée pour cause de COVID 19 ne sera pas remplacée. Par conséquent, les quotas et titres seront attribués quel que soit le nombre d'épreuves ayant eu lieu.

M9 – M11 – M13
SABRE

Entraînement des Jeunes M9 :

Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club.

Tous les M9 peuvent participer à ces entraînements des jeunes (EDJ). Ces entraînements se déroulent uniquement au sabre non électrique, lame 0 ou 2. Il y a quatre entraînements sur la saison (3 en individuels et 1 par équipe). Ces entraînements sont mixtes, et ne donnent lieu à aucun classement, pour l'ensemble de ces EDJ.

1 - Déroulement des EDJ M9 :

En individuel :

POULES : un tour de poule de 8 (si possible). Les organisateurs veilleront à respecter un décalage par club. La poule de 8 se tirera sur deux pistes, en matchs de 4 touches.

TABLEAU ELIMINATION DIRECTE : à l'issue de ce tour de poule, il sera fait :

- Si moins de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 8 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3,, avec toutes places tirées, en matchs longs de 6 touches sans pause.
- Si plus de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 16 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3,, en matchs longs de 6 touches sans pause, avec arrêt de la compétition pour le tireur après deux matchs perdus.

Chaque EDJ devra se dérouler en moins de deux heures.

En équipes :

Il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 12 touches (quatre relais de 3 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite d'un deuxième tour de poulettes de 4 selon le niveau des équipes.

Cet EDJ par équipes devra se dérouler en moins de deux heures.

A chaque EDJ M9, aucun classement général n'est établi. Il n'existe aucun lien entre chaque EDJ. **Il s'agit véritablement d'un entraînement** – Aucun « coaching » n'est autorisé.

2 - Diplômes de participations et médailles :

A chaque EDJ, les enfants reçoivent une médaille de participation, et au dernier EDJ un diplôme rappelant les valeurs de l'escrime et récompensant leur assiduité sur l'ensemble de la saison :

- Diplôme de bronze pour une participation dans la saison,
- Diplôme d'argent pour deux participations dans la saison,
- Diplôme d'or pour trois ou quatre participations dans la saison.

Les Conseillers Techniques Sportifs, rappellent que pour toutes les catégories jeunes, le Maître d'Armes est avant tout un éducateur pour les tireurs, les arbitres et les parents, et non un entraîneur ou un coach !!

Entraînement des Jeunes M11 :

Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club.

Ces entraînements des jeunes (EDJ) M11 se déroulent au sabre non électrique, lame 0 ou 2. Il y a quatre EDJ M11 (3 en individuels et 1 par équipe). Ces EDJ sont mixtes, sans aucune notion de classement général. Il n'y a donc pas de finale d'EDJ, mais un dernier EDJ. Les M9 ne peuvent pas participer aux EDJ M11.

1 - Déroulement des EDJ M11 :

En individuel :

POULES : un tour de poule de 6 ou 7 tireurs, sur deux pistes, en match de 4 touches. Les organisateurs veilleront à respecter un décalage par club. A l'issue de ce tour de poules, l'organisateur établit un classement.

TABLEAU ELIMINATION DIRECTE : à l'issue de ce tour de poule, il sera fait :

- Si moins de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 8 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3, , avec toutes places tirées, en matchs longs de 6 touches sans pause.
- Si plus de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 16 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3, , en matchs longs de 8 touches avec pause à 4, avec arrêt de la compétition pour le tireur après deux matchs perdus.

En équipes :

il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 16 touches (quatre relais de 4 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite, d'un deuxième tour de poulettes de 4 selon le niveau des équipes.

Cet EDJ par équipes devra se dérouler en moins de deux heures, récompenses comprises.

2 - Diplômes de participations et médailles :

A chaque EDJ M11, l'ensemble des participants reçoit une médaille de participation. Une petite coupe est remise au premier, deuxième et troisième de chaque division.

Entraînement des jeunes M13 :

Objectif : apprentissage de la compétition.

L'ensemble de la saison est constituée de 4 épreuves IDF et d'une finale. La saison se conclut sur « le challenge IDF », épreuve accessible uniquement à tous les classés, elle-même basée sur le classement IDF. Toutes les autres épreuves sont ouvertes à tous. **Ces compétitions ne sont pas mixtes. Pour toutes ces rencontres l'utilisation d'une arme électrique lame 0 ou 2 est obligatoire.**

1 - Déroulement des EDJ M13 :

En individuel :

POULES : deux tours de poule de 6 ou 7 tireurs, sans éliminés, avec matchs en 5 touches. Les organisateurs devront respecter le décalage par club. A l'issue de ces deux tours de poules, l'organisateur établit un classement général.

TABLEAU ELIMINATION DIRECTE : à l'issue de ces deux tours de poule, le tableau d'élimination directe sera tiré avec match en 10 touches, avec pause d'une minute lorsque l'un des deux tireurs arrive à 5 touches.

En équipes :

Il s'agit **d'équipes de trois tireurs, appartenant au même club**, non mixtes, avec la possibilité d'avoir un remplaçant. Relais en 36 touches, comme à la fête des jeunes.

Pour l'épreuve IDF :

- Jusqu'à 6 équipes : une poule unique.
- A partir de 7 équipes : pas de poule, mais uniquement un tableau d'élimination directe. Le classement d'entrée est établi en fonction du classement IDF réactualisé de chaque tireur de l'équipe, avec décalage par club. Chaque équipe fera un minimum de deux matchs (match de classement).

M15 (filière H2032)

EPREUVES INDIVIDUELLES M15

Pour se qualifier à la fête des jeunes, il existe deux filières :

1. **Une filière CID** qui permet de qualifier 26 tireurs par arme sur l'ensemble du territoire. Ce nombre de tireurs est réparti par quota pour chaque CID. Ce quota est déterminé par le nombre de tireurs présents lors de l'épreuve H2032 CID (voir règlement FFE).
2. **Une filière H2032** avec trois étapes. Un 1/8^{ème} de finale (épreuve de CID), un 1/4 de finale (épreuve IDF) et une 1/2 finale (épreuve nationale).

Au fleuret homme et à l'épée hommes, le nombre de présents aux épreuves IDF, pour chaque CID, est au nombre de 50 minimum, et au maximum de 75% de l'effectif à l'épreuve H2032 CID (sous réserve de la capacité d'accueil de la structure).

Pour les autres armes, les épreuves IDF sont open (voir règlement de CID).

Le nombre de qualifiés au national est déterminé par la FFE (voir règlement FFE). A l'issue de ces trois étapes, il est établi un classement national.

EPREUVE PAR EQUIPES M15

Pour se qualifier à la fête des jeunes par équipe, les équipes sont des équipes régionales. La région IDF a la possibilité d'inscrire 3 équipes IDF par arme, et éventuellement une quatrième si une équipe francilienne est arrivée première à la fête des jeunes l'année précédente.

Sélection pour le stage terminal IDF (à l'étude pour cette saison particulière) :

M15	Classement National	Classement CID	Classement IDF
SABRE HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	1 tireur sélectionné par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 3 tireurs ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.	1 tireur sélectionné par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 11 tireurs déjà sélectionnés.
SABRE DAME*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	2 tireuses sélectionnées par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 6 tireuses ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.	2 tireuses sélectionnées par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 14 tireuses déjà sélectionnées.
FLEURET HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	2 tireurs sélectionnés par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 6 tireurs ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.	2 tireurs sélectionnés par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 14 tireurs déjà sélectionnés.
FLEURET DAME *	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	2 tireuses sélectionnées par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 6 tireuses ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.	2 tireuses sélectionnées par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 14 tireuses déjà sélectionnées.
EPEE HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	1 tireur sélectionné par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 3 tireurs ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.	1 tireur sélectionné par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 11 tireurs déjà sélectionnés.
EPEE DAME*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	1 tireuse sélectionnée par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 3 tireuses ne font pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.	1 tireuse sélectionnée par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 11 tireuses déjà sélectionnées.

* si une tireuse ou un tireur manque une ou plusieurs épreuves H2032 pour des raisons de sélections en catégories supérieures, les CTS se réservent le droit de l'intégrer dans l'équipe IDF de leur choix afin de pas pénaliser sportivement notre région (avenant bureau CREIF – 17/01/2019).

Les compositions des équipes seront communiquées lors du stage terminal. Elles seront constituées par les capitaines d'équipes et les CTS par examen :

- des critères de participation et d'investissement tout le long de la saison sportive,
- des résultats sportifs,
- absence de carton noir reçu durant la saison sportive.

REGROUPEMENTS :

objectif cohésion des équipes francilienne M15

Pour les tireuses et tireurs sélectionné(e)s dans les équipes franciliennes, le CREIF organise des regroupements qui ont pour objectif de créer une cohésion et de constituer une véritable délégation Francilienne, quels que soient l'arme, le sexe, le CID et le club.

1. Le premier regroupement se déroulera, à Paris, **le ?? 2022 de 9H00 à 18H00**.

Il y aura un lieu par arme. Nous mettrons en place différentes situations que l'on peut rencontrer en match par équipe.

2. Le deuxième regroupement se déroulera **les 2022** sur une base de plein air et de loisirs d'Île de France, lieu commun à toutes les armes.

Ce regroupement sera le dernier rendez-vous avant la fête des jeunes. Son principal objectif sera la cohésion des équipes Franciliennes. Il sera à nouveau proposé des situations en match par équipe mais également des activités ludiques (un brevet de natation de 25 mètres avec immersion de la tête sera demandé), une soirée et une nuitée pour tous les jeunes sélectionnés et leur capitaine d'équipe.

M17 – M20

ÉPREUVES INDIVIDUELLES M17 – M20

Le circuit IDF est constitué de :

M17

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	IDF N°2	IDF N°2
IDF par équipe - Sélective	IDF N°3	IDF par équipe - Sélective
	IDF par équipe H - Sélective	

M20

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	IDF N°2	IDF N°2
	Championnat IDF individuel	Championnat IDF individuel
	Championnat IDF équipe	Championnat IDF équipe

L'ensemble de ces épreuves régionales est ouvert uniquement aux tireurs franciliens. Aux épreuves IDF sélectives, l'ensemble des tireurs et tireuses franciliens et franciliennes peuvent y participer. Les quotas, pour les circuits nationaux fermés, seront attribués, non pas suite à une seule épreuve, mais sur le classement Régional ; à l'exception du premier circuit national qui peut n'être précédé que d'une seule épreuve régionale.

A l'issue des championnats IDF, il est attribué un titre de champion IDF et un titre de champion de CID. Néanmoins, les CID ont la possibilité d'organiser des épreuves de championnat de CID individuel. Les championnats de CID sont pris en compte dans le classement IDF.

A l'issue de ces épreuves, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe IDF ». La première et le premier de ce classement sont récompensé(e)s (voir règlement financier).

Ces compétitions sont prises en compte dans les classements de CID respectifs (si le CID établit un classement).

Inscription :

Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

Formule :

Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer pour que les tireurs puissent faire le plus de matchs possible. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Récompenses : voir règlement financier.

Arbitrage : Application du règlement FFE.
Voir règlement financier.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 INDIVIDUELS :

1. Pour les championnats de France de Nationale 1 aux trois armes – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE)
2. Pour les championnats de France de Nationale 2 fleuret, épée, sabre homme M17 : qualification uniquement sur quota du CREIF. Les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. Néanmoins, sur ce quota du CREIF, il sera réservé un quota de 3 pour chacun des trois CID (9 places à retirer du quota CREIF). Pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.
3. Pour les championnats de France de Nationale 2 au sabre dames M17 et M20 et au sabre hommes M20, les championnats de France N2 sont ouverts aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France, sans quota, sous réserve de conditions de participation établies par leur CID.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 NATIONALE 3 - EQUIPES EPEE HOMME :

Une équipe est attribuée à chaque comité régional. Une épreuve IDF sélective est organisée pour sélectionner cette équipe après la demi-finale nationale. Les tireurs composant les équipes sélectionnées en N1 et N2 de leur catégorie, ne peuvent pas représenter leur club lors de cette épreuve IDF.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 EQUIPES FLEURET :

Une épreuve IDF sélective est organisée pour sélectionner le quota d'équipes. Les tireurs composant les équipes sélectionnées par le classement national de leur catégorie, ne peuvent pas représenter leur club lors de cette épreuve IDF.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 – NATIONALE 2 - EQUIPES SABRE :

Une épreuve IDF sélective est organisée pour sélectionner le quota d'équipes. Les tireurs composant les équipes sélectionnées par le classement national de leur catégorie, ne peuvent pas représenter leur club lors de cette épreuve IDF.

Inscription : Les équipes sont engagées par leur club sur le site de la FFE.

Formule :

Tableau d'élimination directe. Les équipes seront classées dans le tableau en fonction du classement national de leurs tireurs (pris en compte les places, si égalité les points, et tirage au sort si de nouveau égalité). Un décalage par club sera effectué uniquement pour le premier tour. En fonction du nombre d'équipes engagées et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les équipes fassent le plus de matchs possible. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Arbitrage :

Pour une ou deux équipes, le club doit inscrire au moins un arbitre. A partir de trois équipes, le club doit inscrire deux arbitres. Pour éviter que certains arbitres ne se déplacent inutilement et pour gérer au mieux les dépenses occasionnées, les différents CID **contacteront le ou les clubs pour lesquels un arbitre ne sera pas exigé**. Nous veillerons à ce qu'une rotation soit effectuée de façon à ce que les mêmes clubs ne soient pas toujours sollicités.

SENIORS

EPREUVES INDIVIDUELLES SENIORS

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	IDF N°2	IDF N°2
	IDF N°3	
	IDF N°4	

- Aux trois armes, un classement sera établi à l'issue de ces deux épreuves IDF.
- Au sabre, les épreuves sont ouvertes à l'ensemble des licenciés FFE.
- Aux épreuves IDF sélectives, l'ensemble des tireurs et tireuses franciliens et franciliennes peuvent participer. Les quotas, pour les circuits nationaux fermés, seront attribués, non pas suite à une seule épreuve, mais sur le classement Régional; A l'exception du premier circuit national qui peut n'être précédé que d'une seule épreuve régionale.

Pour toutes les épreuves individuelles seniors :

Inscription : Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne, disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

Formule : Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les tireurs fassent le plus de matchs possible. Dans ce cas, la nouvelle formule sera précisée sur l'annonce de la compétition.

Récompenses : voir règlement financier.

Arbitrage : Application du règlement FFE. Voir règlement financier.

Qualification aux championnats de France individuels :

Pour les championnats de France de Nationale 1 et de Nationale 2, voir le règlement FFE.

Pour les championnats de France de Nationale 3 fleuret hommes, épée hommes et dames, les qualifications s'effectuent sur quota du CREIF. Cette saison, les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. Néanmoins, sur ce quota du CREIF, il sera réservé un quota de 3 pour chacun des trois CID (9 places à retirer du quota CREIF). De plus, pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.

En ce qui concerne le sabre dames seniors et le sabre hommes seniors, les championnats de France N3 sont ouverts aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France, sans quota, sous réserve de conditions de participation établies par leur CID.

EPREUVES PAR EQUIPES SENIORS

Pour le mode de sélection aux championnats de France Nationale 1 et Nationale 2, voir le règlement FFE.

Les championnats de France N2 sabre dames – N2 fleuret dames et championnats de France N3 sabre hommes sont ouverts aux équipes de clubs sans quota, sous réserve de conditions de participation établies par leur CID.

Pour les championnats de France N3 épée hommes, épée dames et fleuret hommes une épreuve IDF sélective est organisée. Un quota de 1 est réservé pour chacun des trois CID (3 quotas à soustraire du quota IDF). Une tireuse ayant tirée en N1 ne peut participer à cette épreuve sélective. Dans l'équipe inscrite pour cette épreuve sélective N3, ne peut y avoir plus d'une tireuse ayant participé à la N2.

VETERANS

Le CREIF organise un championnat IDF vétérans dames et hommes aux trois armes. Cette compétition est ouverte à tous les vétérans (V1, V2, V3 et V4). Cette année se déroulera la 13^{ème} édition 2022 à .

Qualification aux championnats de France en individuel :

Pour les catégories épée homme V1, V2 et V3, un classement IDF est établi avec les résultats des circuits nationaux de Saint-Maur et du Val d'Europe (coefficient 1) et le championnat IDF vétérans (coefficient 2). Ce classement permettra de désigner les quotas qualificatifs pour les championnats de France de la façon suivante :

- En V1, les premiers classés (hors 64 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.
- En V2, les premiers classés (hors 64 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.
- En V3, les premiers classés (hors 32 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.

Qualification aux championnats de France en équipe :

L'épreuve sélective aux championnats de France pour les équipes épée homme se déroulera le 2022 à . Ne peuvent participer à cette épreuve que les équipes n'étant pas classées dans les 32 premières au classement national. Les premières équipes de cette épreuve IDF seront sélectionnées aux championnats de France.

RAPPEL

↳ Les organisateurs doivent afficher obligatoirement la composition du directoire technique et annoncer le scratch.

↳ A l'issue de chaque épreuve, les organisateurs doivent envoyer le dossier des résultats par E-mail au coordonnateur de zone (wifab@sfr.fr), à la FFE (competitions@ffescrime.fr) et à chaque CID au plus tard le mercredi suivant l'épreuve ; ceci afin de mettre à jour les classements nationaux, IDF et de CID, dans les meilleurs délais. Ce dossier doit comporter :

- Les répertoires informatiques complets (compressés),
- Les fichiers « fff » / Les résultats sous format « .PDF »,
- La composition du Directoire Technique / La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve.

↳ Arbitrage : voir règlement FFE et règlement financier.

↳ Droit d'engagement pour les individuels et pour les équipes : voir règlement financier.

↳ En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par le directoire technique, celui-ci se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement. Articles T 97 O 58 O 60 du règlement international. Dans ce cas, le président du CREIF et les présidents de CID en seront informés par le D.T.

En cas de force majeure, le présent règlement pourra être modifié par les cadres techniques IDF en accord avec le président du CREIF.